

# COMMISSION DES ARBITRES

## PERMANENCE DU MARDI 10 MARS 2020

**PRESIDENT : METE Orhan.**

**Secrétariat : J. SABATINO.**

**Présents : A. AMARI (excusé). J. CHARLES (excusé) – R. NASRI - J. VELOSO.**

### À tous les arbitres qui officient en D1 et D2

#### RAPPEL FMI :

#### Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc vérifier leur inscription et leur identité (via la FMI) avant le match, et s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match lorsqu'il n'est pas joueur.

L'éducateur est la personne dont le nom est suivi sur la **FMI** de la lettre E.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique

#### **REGLEMENTS LOCAUX**

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents :

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent :

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

**Rappel:** consultation des désignations.

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

**Rappel:** rédaction et envoi des rapports.

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : [discipline@isere.fff.fr](mailto:discipline@isere.fff.fr)

## COMMISSION MEDICALE DU DISTRICT :

### Informations du docteur **SCELLIER Christian** concernant les examens cardio des arbitres saison 2020-2021

Informations concernant les nouveaux et les anciens arbitres de district sur la nécessité de passer les examens suivants :

#### Arbitres de plus de 18 ans :

1 échographie cardiaque. Pour ceux en ayant déjà passé une, faire parvenir le compte rendu (si pas déjà fait) au secrétariat du district. Pour ceux qui n'en n'ont jamais passé, prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour pouvoir la passer au cours du premier semestre 2020. Envoyer le compte rendu au secrétariat du District.

**De plus pour les arbitres de plus de 35 ans :** une épreuve d'effort est dorénavant obligatoire à partir de 35 ans puis tous les 5 ans. Donc, de même, ceux en ayant déjà passé une doivent envoyer au secrétariat le compte rendu (si pas déjà fait). Et ceux n'en n'ayant pas encore passé doivent prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour la passer dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2020. Puis adresser le compte rendu au secrétariat du District.

**Les arbitres qui n'auront pas fait cette démarche se verront refuser la délivrance de leur licence l'été prochain tant que l'examen demandé ne sera pas réalisé. Et étant donné les délais auprès des cardiologues ils risquent de rater le début de saison.**

## **DERNIERE FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE POUR LA SAISON 2019-2020**

Une formation est organisée par l'IR2F, au District de l'Isère à Sassenage,  
**les samedis 4, 11 et 18 AVRIL 2020.**

Le dossier de candidatures est en ligne : il sera à retourner à l'IR2F par courrier ou messagerie à : Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football 350 B Avenue Jean Jaurès 69007 LYON ou [formations@laurafoot.fr](mailto:formations@laurafoot.fr).

Pour les candidats qui seront reçus à l'examen une Formation Administrative et FMI aura lieu le 25/04/2020.

## **DESIGNATIONS ADULTES DISTRICT :**

Pour tout contact avec les désignateurs, merci de prendre en compte les renseignements suivant :

- Désignations D1 – D2 – A A District et Ligue - FARKAS Léo – 07-85-98-74-44-  
Mail FARKAS Léo : [designation.isere@gmail.com](mailto:designation.isere@gmail.com)
- Désignations D3 – D4 – D5 – Foot entre -prise, féminines district et ligue-  
NASRI Riad -06-17-14-62-03  
Mail NASRI Riad : [designation2.isere@gmail.com](mailto:designation2.isere@gmail.com)

## **RAPPEL AUX ARBITRES (à prendre en compte impérativement)**

**Suite à la mise en place de l'application automatisée concernant les désignations, il est impératif de saisir vos indisponibilités sur MyFFF, 3 semaines avant la date.**

**Sanctions si récidive du non-respect de cette obligation.**

**NOTA : les arbitres ne doivent appeler les désignateurs que pour des cas urgents de dernière minute, lors de journées de coupe ou de rattrapages pour matchs en retard, si vous n'avez pas de désignation c'est qu'il n'y a pas beaucoup de matchs donc vous n'êtes pas désignés ( merci de prendre en compte pour éviter vos demande de rencontres ainsi que de nombreux appels).**

## **CARNET NOIR**

C'est avec une vive émotion et une profonde tristesse que nous avons appris la disparition brutale de notre collègue SEIGLE Patrice, dimanche dernier en pratiquant sa passion pour l'arbitrage. La commission des arbitres, les arbitres et les instances du football iséroises adressent leurs condoléances attristées à sa famille et ses proches.

## **COURRIERS DIVERS :**

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

LAURAFoot COMPETITIONS : transmission des rencontres du 28 et 29 / 03 / 2020 pour désignations des officiels.

COMMISSION DE DISCIPLINE : Fiche navette, pris note, transmis au responsable pour suite à donner.

Les arbitres suivants ont un retrait de 2 non désignations pour manquements à leurs obligations d'arbitre :

\*Indisponibilité tardive : HERIVault Alexis – SAINT FORT Robert

### **COURRIERS CLUBS :**

US REVENTINOISE : nous signale le forfait de l'équipe de FC VALLEE BLEUE, match U20 du 07/03/2020 USR /FC VALLEE BLEUE, les frais de déplacement de l'arbitre sont à la charge du club qui est forfait. Transmis pour suite à donner.

### **COURRIERS ARBITRES :**

LACHRAF Aadil : envoi de son certificat médical pour indisponibilité, pris note, merci de nous transmettre la date de reprise.

SAINT FORT Robert : changement d'adresse : pris note

TELBOIMA Macéo : indisponibilité pour le 14/03/2020, pris note.

DURSUN Ayhan : problème de paiement, match U18 ST MAURICE L'EXIL / FC ISLE D'ABEAU (équipe forfait le jour du match) les frais de déplacement de l'arbitre sont à la charge du club qui est forfait, transmis pour suite à donner.

NIBBIO René : problème de paiement, match U18 ST MAURICE L'EXIL / FC ISLE D'ABEAU (équipe forfait le jour du match) les frais de déplacement de l'arbitre sont à la charge du club qui est forfait, transmis pour suite à donner.

MEKKI Habib : demande pour changer son club d'appartenance, concerne la commission du statut de l'arbitrage.

CORBEL Séverin : demande écusson arbitre agréé ligue, et le rattrapage des tests physiques. Transmis pour suite à donner.

**ATTENTION  
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES  
TES SUR LA TOUCHE  
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.